

Diagonales : Faut-il rembourser les trombones ?

10-12-2016

Il paraît que 20% seulement des trombones achetés par les entreprises servent à attacher des documents. Avec le progrès des soins dentaires, leur utilisation comme cure-dents a fortement diminué : on l'estime à moins de 5%. La crise a en revanche fait progresser leur usage comme attaches temporaires de vêtements déchirés : ce serait le destin de 17% d'entre eux. Mais que deviennent les autres trombones ?

Pendant la guerre, les Norvégiens, qui en revendiquent l'invention, les arboraient à la boutonnière en signe de résistance. Certains Français Libres auraient essayé de les imiter, sans grand succès. Le trombone conserve cependant les faveurs gaullistes. Dans les années soixante, Malraux, plus pratique qu'on ne l'imagine, avait constaté qu'on se piquait les doigts avec les épingles et les agrafes : il imposa le trombone au ministère des Affaires culturelles. D'aucuns y voient l'origine d'un des autres usages identifiés du trombone : les oeuvres d'art, façon Miro. Sur la base d'observations empiriques de la vie bureaucratique, les utilisations politiques et artistiques des trombones ne concernent toutefois pas plus de 10% d'entre eux. Les autres trombones, presque la moitié, achèvent leur vie dans la corbeille après avoir servi d'objets de transfert du stress. Il font plus pour l'équilibre individuel que le Prozac ou le Témesta. Et pour moins cher.

La Sécurité sociale ne devrait-elle pas les rembourser ?

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com